

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

- D 612-2 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de janvier 1995 créant le Diplôme d'Université DISTECH Management,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU DISTECH Management, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2022-2023 :

- Monsieur Sébastien LIARTE, Professeur des Universités, Université de Lorraine, **Président**
- Monsieur Thierry LAMBERT, Professeur des Universités, Université Lorraine
- Madame Véra IVANAJ, Maître de Conférences, Université Lorraine
- Madame Aline RIGHETTI, PRAG IAE SCHOOL OF MANAGEMENT, Université de Lorraine
- Monsieur Éric BERGMILLER, représentant le réseau Distriboissons
- Monsieur Sylvain POTIER, Directeur, C10
- Madame Marie-Solène DEGLISE, Directeur des ressources humaines, France-Boissons

Article 2 :

Le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021
Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



14 AVR. 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022